

**Motif de la décision**  
**participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture**  
**et à la clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2024-2025 dans le**  
**département de la Vendée**

Au vu de la synthèse de la consultation du public, l'annexe 3 de l'arrêté est modifiée en précisant que pour l'ouverture de la chasse au gibier d'eau sur le domaine public fluvial :

« 31 août 2024 à 6h00 pour la chasse avec armes à feu

3 août 2024 à 6h00 pour les autres modes de chasse autorisés »

Fait à La Roche-sur-Yon, le 30 avril 2024

Le chef de service Eau et Nature de la  
Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer,



Dominique PAILLET